



# Unapei Alpes Provence

Accueil et Accompagnement pour le Handicap Mental

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU JEUDI 27 JUIN 2024**

**L'ESSENTIEL 2023**

**Chers parents, Chers amis,**

Je suis heureuse de vous inviter à la 6<sup>ième</sup> Assemblée générale de l'Unapei Alpes Provence, le jeudi 27 juin 2024 au World Trade Center Marseille Provence (2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille) à partir de 13h30.

Le Conseil d'Administration et les bénévoles actifs de notre association seront heureux de partager avec vous ce moment fondateur de l'année d'une association, la réunion de ses adhérents, parents et amis.

Vous l'aurez sûrement noté, nous devons renouveler le Projet Associatif pour les 5 prochaines années, 2024 - 2028.

Un Projet Associatif, c'est la boussole d'une association, pour ses adhérents comme pour les professionnels qui y travaillent et nous sommes fiers de notre travail et de nos ambitions.

Avant cela, pour commencer, je vous ferai lecture du Rapport Moral, qui est le bilan de l'année 2023 par lequel vous donneriez quitus à vos représentants, les administrateurs, pour le travail réalisé.

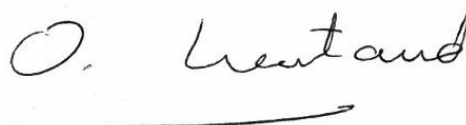
Puis, les documents à l'ordre du jour vous seront présentés et nous procéderons au renouvellement du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est l'occasion de montrer notre détermination à défendre les intérêts des personnes en situation de handicap mental, en leur donnant le pouvoir d'agir, en accord avec notre Projet Associatif.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira après l'Assemblée Générale, pour procéder à l'élection du Bureau, les résultats vous seront alors annoncés pendant l'apéritif qui sera servi vers 16h45

Nous comptons sur vous.

Odile LIEUTAUD

A handwritten signature in black ink that reads "O. Lieutaud". The signature is written in a cursive style. Below the signature is a horizontal line.

Présidente

Marseille, 10 juin 2024

# ORDRE DU JOUR

## AG du 27 juin 2024

- 13h30**      **Accueil et émargement**
- 14h30**      **Ouverture de la séance**
- Rapport Moral 2023 par la Présidente**  
                 *Vote du quitus au Conseil d'Administration*
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2023**  
                 *Vote*
- Projet Associatif 2024 2028**  
                 *(Rapport d'Orientation 2024) Vote*
- Rapport d'Activités 2023**  
                 *Vote*
- Rapport de Gestion de l'exercice 2023**  
                 *Vote*
- Rapport des Commissaires aux Comptes**
- Affectation des Résultats 2024**  
                 *Vote*
- Budget Prévisionnel 2024**  
                 *Vote*
- Renouvellement du Conseil d'Administration**  
                 *Vote*
- Chorale des Tournesols**
- 16h**         **Clôture de l'Assemblée générale**

# RAPPORT MORAL 2023

Mesdames et Messieurs les adhérents,

L'Unapei Alpes Provence, notre association de personnes en situation d'handicap, de leurs parents et de leurs amis, à but non lucratif, vise à apporter à ses membres l'appui moral et matériel dont ils ont besoin et à développer entre eux solidarité et engagement pour ces ambitions.

L'année 2023 me semble avoir répondu à cela et nous a permis collectivement, parents, personnes accompagnées et professionnels, de renfoncer nos actions, fondées sur notre éthique associative :

- ✓ Accueillir, accompagner, favoriser un parcours de vie adapté aux attentes des personnes en situation d'handicap, tout au long de leur vie ;
- ✓ Soutenir leurs proches, défendre leurs droits, changer le regard que la société porte sur eux ;
- ✓ Faire de nos établissements, des lieux agréables à vivre et renforcer les passerelles entre eux.

Le Conseil d'Administration a su soutenir la Direction générale face aux problématiques de recrutement qui ont rendu l'accompagnement et l'accès aux soins plus difficiles.

En effet, l'association fait face à des difficultés financières car les augmentations actuelles ne sont pas compensées par les dotations habituelles de nos financeurs.

D'autre part, les difficultés qu'éprouve le secteur à recruter entraînent un recours massif et coûteux à du personnel intérimaire, ce qui complique aussi l'organisation des établissements et services.

Dans ce contexte, les directions de complexes et les équipes, parfaitement en phase avec les attentes des administrateurs, ont poursuivi leurs initiatives innovantes visant à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'intervention, plus centrées sur l'autodétermination, la prise en compte des habitudes de vie et ainsi contribuer à améliorer la participation active des personnes. L'attention portée à la vie sentimentale, le partenariat avec une clinique ou l'ouverture d'une unité Handicap dans un Ehpad en sont de bons exemples.

Nos instances ont fonctionné, les groupes de travail se réunissent régulièrement, conformément à nos Statuts et nourrissent réflexions et décisions. (Conseils d'Administration, Bureaux, Commissions Associatives, Conseils de Territoire, Conseils de Vie Sociale, Commission d'Orientation et de Contrôle).

Les 1400 professionnels de l'associations se sont engagés dans plus de 2500 accompagnements.

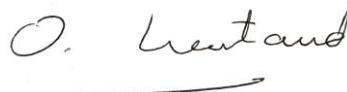
Vous étiez 657 adhérents fin 2023, ce chiffre en légère augmentation nous fait espérer une reprise de l'engagement des parents et du renforcement de la force de notre association.

C'est un bilan dont vous pouvez être fiers.

Par votre approbation de ce Rapport Moral, vous exprimerez votre soutien au Conseil d'Administration pour le travail réalisé.

J'adresse mes plus chaleureux remerciements aux Administrateurs, Chargés de Mission, Conseillers de Territoire ainsi qu'aux professionnels, aux Directeurs et à la Direction Générale.

La Présidente Odile Lieutaud



# Unapei Alpes Provence

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée à la préfecture des BOUCHES-DU- RHONE (13) le 4 avril 1958  
Sous le numéro W133004513  
Dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 14 et 15 avril 1958  
Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique  
Siège social : 26, rue Elzéard ROUGIER, 13004 MARSEILLE

---

## **PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DU 29 JUIN 2023**

### **OUVERTURE DES DEUX ASSEMBLEES GENERALES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à Marseille, les Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence se sont tenues à partir de 13h30, au World Trade Center à Marseille, sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Mme Odile Lieutaud préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association.

M. Simonet Jacques est Secrétaire de séance.

Le Bureau de l'Assemblée est le Bureau de l'Association.

La Société civile professionnelle Huissiers de Justice Associés sise 2 A Rue de Rome a été sollicitée, afin de garantir la régularité et le bon déroulement de l'Assemblée générale.

Assiste également à la séance la Commissaire aux comptes titulaire de l'Association, la société KPMG représentée par M. Cédric Corcelle.

Tous les documents sont disponibles sur le site de l'Unapei Alpes Provence <https://www.unapei-ap.fr>

### **PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h30.

La Présidente tient à disposition de l'Assemblée le projet de modification des Statuts qui a été envoyé aux membres adhérents et qui sera examiné et voté.

Elle informe que toutes les personnes à jour de leur cotisation 2023 et qui ont émargé peuvent voter.

Sur proposition du CA, les statuts peuvent être modifiés par un vote à la majorité des 2/3 des membres de l'AGE, les pouvoirs sont compris, cette majorité doit regrouper au moins un dixième des adhérents.

Le nombre d'adhérents enregistré à ce jour est de 614. A l'ouverture de la séance, il est constaté que les membres présents ou représentés sont au nombre de 110 (47 présents et 63 pouvoirs). Le quorum est donc respecté.

#### Propositions de modifications des Statuts

L'objet de cette modification mineure est de corriger une erreur matérielle commise lors cette dernière mise à jour. Il s'agit du pouvoir de représentation du Président qui a été inséré dans le Règlement Intérieur (article 4), mais n'apparaît pas dans les Statuts.

La résolution ci-après a pour objet de préciser directement dans les Statuts, le pouvoir du Président de représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, pour introduire toute action en justice qu'il estimera nécessaire, et assurer la gestion et le fonctionnement régulier de l'association.

L'article 18 des Statuts du 29 juin 2023 devient :

« Article 18 - Composition, organisation, attributions et élection du Bureau

Le Bureau comprend :

- Président
- Président adjoint
- Trésorier
- Secrétaire

Et, dans la mesure du possible, un Vice-Président de Territoire par territoire

Et, si le Bureau le décide à la majorité :

- Trésorier Adjoint
- Secrétaire Adjoint
- Membre supplémentaire

Le Président et le Président Adjoint sont obligatoirement parent de personne en situation de handicap. Le Président ne peut pas être Vice-Président de Territoire.

Chaque année, après l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration renouvelé élit son Bureau parmi ses membres. Ce Bureau conserve ses attributions jusqu'à l'élection du Bureau suivant.

Le Bureau de l'Association se réunit à la diligence de son Président.

Le Président peut inviter toute personne qu'il juge utile.

**Le Président est compétent pour représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, ainsi que pour introduire toute action en justice qu'il estimera nécessaire, il assure également la gestion et le fonctionnement régulier de l'association, le tout dans des conditions et modalités plus amplement précisées dans le Règlement Intérieur Associatif. (article 4,- Fonctions des membres du Bureau,- Président)**

Le Bureau prépare les dossiers à présenter au Conseil d'Administration et assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Il expédie les affaires courantes et prend les décisions nécessaires en cas d'urgence, à condition d'en rendre compte au prochain Conseil d'Administration

Les membres du Bureau sont élus par un vote par scrutin de liste, à la majorité des administrateurs présents. Le vote se fait à bulletin secret s'il y a plusieurs listes et à main levée s'il n'y a qu'une seule liste.

Tout candidat au mandat de Président présente la liste des candidatures qu'il veut constituer. Une liste doit proposer à minima les 5 mandats suivants : Président, Président adjoint, Trésorier, Secrétaire et un Vice-Président de Territoire. Le Vice-Président est proposé par le Conseil de Territoire.

Il ne peut pas y avoir de candidature isolée.

Les listes sont présentées en séance lors du premier Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale.

En cas de cessation de fonction d'un membre du Bureau, le Conseil d'Administration peut élire un nouveau membre. »

L'Assemblée générale adopte les nouveaux Statuts à l'unanimité des votants. Les nouveaux Statuts entrent en vigueur immédiatement.

La séance est levée à 14h50.

Marseille, le 29 juin 2023

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

La 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei Alpes Provence est ouverte à 14h55.

La Présidente tient à disposition les documents statutaires ainsi que les éléments qui ont été envoyés aux adhérents et seront examinés et votés par cette AG.

- Rapport Moral 2022
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022
- Rapport d'Activités 2022
- Rapport de Gestion 2022
- Rapports des Commissaires aux Comptes 2022
- Affectation des résultats 2022
- Budget Prévisionnel 2023
- Renouvellement des Commissaires aux Comptes
- Election du Conseil d'Administration
  
- **Rapport Moral et Quitus aux administrateurs 2022**

Mesdames et Messieurs les adhérents,

L'Unapei Alpes Provence, notre association de personnes en situation d'handicap, de leurs parents et de leurs amis, à but non lucratif, vise à apporter à ses membres l'appui moral et matériel dont ils ont besoin et à développer entre eux un esprit d'entraide et de solidarité.

Le Rapport Moral permet d'identifier les décisions que nous prenons en votre nom pour l'avenir de l'association, en suivant nos grandes priorités qui sont fondées sur notre éthique associative :

- ✓ Accueillir, accompagner, favoriser un parcours de vie adapté aux attentes des personnes en situation d'handicap, tout au long de leur vie ;
- ✓ Soutenir leurs proches, défendre leurs droits, changer le regard que la société porte sur eux ;
- ✓ Faire de nos établissements, des lieux agréables à vivre et renforcer les passerelles entre eux.

Forts de ces objectifs, nous avons continué le travail engagé l'année passée, pour favoriser un parcours de vie adapté aux attentes des personnes et nous avons construit de nouveaux modes d'accompagnements dont certains verront le jour dès 2023, tout en continuant notre réflexion sur l'accès à l'école, l'accès à la culture, l'accès aux soins, l'accès au travail.

Nous continuons aussi notre ouverture vers le libre choix, au travers des consultations menées par la chercheuse en philosophie auprès des personnes accompagnées et des professionnels. Ce bilan vous sera détaillé dans les différents rapports que vous voterez le 29 juin.

Nos instances ont fonctionné, les groupes de travail se réunissent et nourrissent nos réflexions et nos décisions. (Conseils d'Administration, Bureaux, Commissions Associatives, Conseils de Territoire, CVS).

Nous sommes bien accompagnés par 1350 professionnels et la Direction Générale, qui déclinent nos orientations en actions

Eu égard aux trois années que nous venons de passer, la situation globale est difficile (budgets en réduction, couts en augmentation, places manquantes, difficulté de recrutement), mais tout cela n'entame pas notre volonté de réussir.

Cependant, notre vie associative est déterminante et nous avons besoin de bénévoles qui sont la force d'un mouvement parental. Nous ne sommes plus que 617 adhérents en 2022, pour plus de 2 500 personnes accompagnées.

Par votre approbation de ce Rapport Moral, vous exprimez votre soutien au Conseil d'Administration pour le travail réalisé

J'adresse mes plus chaleureux remerciements aux Administrateurs, Chargés de Mission, Conseillers de Territoire ainsi qu'aux professionnels, aux Directeurs et à la Direction Générale.

### **Odile Lieutaud Présidente**

La Présidente rappelle que le vote est à la majorité des votants, présents et représentés, sans condition de quorum.

A la suite de la lecture du Rapport Moral 2022 par la Présidente, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité quitus au Conseil d'Administration pour le travail réalisé.

### **PV des Assemblées Générales de l'Unapei Alpes Provence 2022**

Le PV est approuvé à l'unanimité

### **Rapport d'activités 2022**

La Présidente et le Directeur Général présentent des éléments importants de l'activité de l'association en 2022, notamment pour faciliter l'inclusion scolaire et sociale et améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap que l'association accueille et accompagne.

« Nous avons poursuivi cette année notre réflexion sur de nouveaux modes d'accompagnement en sensibilisation aussi nos partenaires. En effet, si le pouvoir d'agir des personnes des personnes en situation de handicap reste une boussole, il existe plusieurs moyens de le développer.

En permettant dès l'enfance de côtoyer l'école ordinaire, soit en intégrant quelques jours par semaine une classe spéciale au sein de l'école, soit lors de rencontres ponctuelles.

Par exemple avec l'ouverture une nouvelle unité d'enseignement en maternelle autisme à Dignes. C'est une classe spécifique dans une école ordinaire, et les enfants se mélanges aux récréations, pour le sport ou d'autres activités ludiques ou le projet « Jouons ensemble, créons ensemble » qui permet à des adolescents de la SEES les Tamaris de jouer avec les 6ième du collège Yves Montand d'Allauch ou encore par des rencontres enseignants et équipes du Sessad Les Tamaris pour sensibiliser au handicap les équipes enseignantes.

En accompagnant dès l'enfance des personnes en situation de handicap à se sentir à l'aise dans la vie de tous les jours, nous libérons leur capacité à décider par elles même pour s'engager dans leur environnement social.

Par exemple en participant aux ramassages des déchets, les résidents s'engagent pour la préservation de l'environnement (ramassage de déchets) ou en s'engageant au côté des plus démunis, comme ces travailleurs qui participent au Téléthon, ces résidents d'un Foyer de Vie qui participent aux Restos du Cœur ou ceux de ce FAM qui soutiennent par diverses actions les Petits Frères des Pauvres.

Comme l'a dit un résident en sortant d'un cours de secourisme, « ce n'est pas parce qu'on est en fauteuil qu'on ne peut rien faire »

Nombres d'autres moments forts ont ponctué l'année dans les établissements de l'association. En fin d'année, le sénateur des Hautes-Alpes, Monsieur Jean-Michel Arnaud a invité un groupe de personnes accompagnées de Tallard à venir visiter le Sénat, à Paris. Ils se sont rencontrés autour d'un déjeuner au restaurant du Sénat et ce fut l'occasion pour les résidents de poser de nombreuses questions aux ministres.

A l'automne 2022, 210 représentants des personnes accompagnées, des familles, des tutelles, des professionnels et de l'association, et presque autant de suppléants, ont été élus au sein de 39 CVS. L'élection des 75 représentants, titulaires et suppléants, des usagers a souvent été l'occasion d'un exercice de démocratie participative stimulant. Ces élections anticipaient le nouveau décret qui donne plus de poids aux CVS en permettant l'expression croisée des personnes accompagnées, des familles et des représentants légaux et des salariés et un contrôle par les autorités de tarification

A partir de mars 2022, Stéphanie Governale, chercheuse en philosophie et chargée de mission innovation et recherche, a conduit des ateliers collaboratifs auxquels elle invite, séparément,



les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels qui sont au cœur de l'accompagnement, à élaborer un projet collectif ayant pour objectif de garantir un accompagnement éthique et favorisant l'autodétermination. Il a découlé la création d'un comité éthique fondé sur le dialogue des savoirs et la mixité des groupes de pairs. La formation au cours de l'année de 102 professionnels aux notions d'autodéterminations et de libre choix, complète cette démarche.

En début d'année, l'ARS ayant constaté que l'action des Communauté 360, dispositifs destinés à éviter les ruptures de parcours en facilitant les démarches de prise en charge, était freinée par un manque de connaissance du dispositif des personnes en situation de handicap et de leur entourage, a décidé de confier le pilotage de la communication (et l'élaboration d'outils de communication tels que plaquettes, posters, création d'un logo régional etc.) à la Communauté 360 de l'Unapei Alpes Provence, en collaboration avec les autres Communautés.

Le bâtiment principal du Foyer d'Hébergement de la Simonette de Forcalquier a été réhabilité, en concertation et avec l'appui des équipes du Conseil Départemental du 04. La rénovation de ce bâtiment vétuste s'est faite en deux tranches, d'abord pour rénover les chambres existantes, puis pour en construire d'autres. Une réhabilitation qui a été réalisée en s'assurant de la prise en compte des évolutions et des demandes des 25 résidents qui ont pu se réinstaller dans l'établissement en décembre 2022. Après 14 mois de travaux, ils profitent désormais de 12 studios, équipés avec kitchenettes, de 3 chambres d'accueil permanent et de 2 chambres d'accueil temporaire, qui se sont ajoutés aux 13 chambres rénovées pendant la première tranche des travaux. Ces lieux d'habitation ont été pensés pour garantir toute sa dignité à la personne en situation de handicap, en privilégiant ses choix, son projet de vie ainsi que sa personnalité. L'inauguration a eu lieu le 14 février en présence de tous les partenaires.

Après l'écoute de ces exemples du rapport d'activités, l'Assemblée générale adopte le rapport d'activités 2022 à l'unanimité.

### **Rapport de Gestion 2022**

Le Trésorier présente les documents financiers.

Les comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'association. L'exercice couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

La situation financière de l'Unapei Alpes Provence reste saine. Les comptes de charges et produits inter-établissements ont été neutralisés à la clôture de l'exercice.

Le total du bilan est de 164 530 K€, stable par rapport à 2021.

### **Rapport des Commissaires aux Comptes 2022**

La Commissaire aux Comptes du Cabinet KPMG donne lecture du rapport sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions réglementées. Tous les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Les conventions réglementées faisant l'objet d'une information dans le rapport spécial sont énoncées.

**Affectation des résultats 2022** Le Trésorier présente l'affectation du résultat de l'exercice.

### **Budget Prévisionnel 2023**

Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 107 557 K€ soit une progression de 1.48% par rapport au budget accordé en 2022.

Il a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, et aux objectifs des projets des établissements et services de l'association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

Le Rapport de gestion 2022, l'affectation des résultats 2022 et le budget prévisionnel 2023 sont adoptés séparément, chacun à l'unanimité.

La Présidente remercie le Trésorier M. Jean-Luc Marchal, le Trésorier adjoint M. Sylvain Stordeur, les membres de la Commission Finances, le Directeur Général M. Jean-Yves Lefranc, le Directeur général adjoint, Monsieur Pascal Gignoux, le Directeur Financier, M. Demba Sow, la Directrice des Ressources Humaines, Mme Thérèse Bony et le Directeur de la sécurité, de l'hygiène et du patrimoine, M. Loic Dupont, ainsi que les directrices et directeurs de Complexes et leurs équipes, pour le travail considérable réalisé dans la gestion de l'association.

### **Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes**

Le mandat des Commissaires aux Comptes KPMG prend fin à la clôture des comptes 2022. Les offres de 3 cabinets ont été examinées en mars 2023 et l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration a choisi à l'unanimité de renouveler le mandat de KPMG pour les 6 prochaines années.

### **Election du Conseil d'Administration**

La Présidente présente le renouvellement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé de treize à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

Cette année, 9 administrateurs sortants souhaitent renouveler leur candidature.

TANESIE Christophe	poste 1
STORDEUR Sylvain	poste 2
MEISSIMILLY Jean-Laurent	poste 3
ALLAL Babeth	poste 5
BEN DIANE Sarah	poste 6
GIRAUD-HERAUD Odile	poste 8
JARROSSON Marie	poste 9
VERHAEGEN Marie Emmanuelle	poste 10
DANIC Carole	poste 11

Le 9 candidats sortants sont réélus à l'unanimité. La Présidente félicite les élus et les remercie pour leur engagement.

Le Conseil d'Administration est composé des 28 membres suivants :

1. ALLAL Elisabeth
2. ASTIER-GINOUVES Michelle
3. BEN DIANE Sarah
4. COQUET Martine
5. CORMERAIS Alain
6. COULON Laurent
7. DANIC Carole
8. DERVYN Micheline
9. DOL Valérie
10. DOMINGUEZ Florence
11. ESTADIEU Sophiéne
12. GEBELIN Monique
13. GIRAUD-HERAUD Odile
14. JARROSSON Marie
15. LAURO Joëlle
16. LIEUTAUD Odile

17. Malfatto Maryse
18. Marchal Jean-Luc
19. Maurin Micheline
20. Meissimilly Jean
21. Porcher Christine
22. Prevoli Geneviève
23. Ruiu Nathalie
24. Simonet Jacques
25. Stordeur Sylvain
26. Tanesie Christophe
27. Tinetti Françoise
28. Verhaegen Marie-Emmanuelle

### **Conclusion de la Présidente**

« Mesdames, Messieurs, chers parents et amis, cette assemblée générale est terminée, je vous remercie encore de votre effort pour y participer. Vous l'avez entendu, nous avons de nombreuses actions et de multiples projets pour faire avancer les droits, les conditions de vie, la cause des personnes en situation de handicap mental et de leurs proches. Notre association est forte et entreprenante. Votre engagement et votre confiance à nos côtés sont importants ».

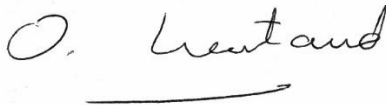
L'Assemblée générale étant terminée et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Pour tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La séance est levée à 15h15

Marseille, le 29 juin 2023

La Présidente



Odile LIEUTAUD

Le Secrétaire



Jacques SIMONET

# SYNTHESE DU RAPPORT FINANCIER 2023

## ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- La mise en place effective en juin 2023 des 3 unités d'habitat inclusif (2 à Tallard et 1 à Gap).
- L'obtention du projet financé par l'ARS des Hautes Alpes pour une campagne de prévention sur les addictions au sein des ESAT.
- L'ouverture d'un atelier de fartage de ski sur l'ESAT de Briançon.
- La montée en charge progressive du Foyer Eclaté de Gap. La capacité d'accueil de personnes en situation de handicap est passée de 9 à 12 personnes et devrait atteindre 15 sur l'année à venir.
- La mise en place d'un appartement trait-d'union avec une capacité d'accueil d'une personne en situation de handicap dit critique ou cas complexe.
- L'ouverture en septembre 2023 d'une UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) à Manosque dotée de 5 places.
- L'extension de 5 places en novembre 2023 du SESSAD du territoire des Alpes de Haute Provence
- En début d'année 2023, le DEA (Dispositif d'Emploi Accompagné) a enregistré une extension de 15 places pour atteindre 91 parcours est devenu une plateforme avec la mise en place de partenariat de sous-traitance avec Working First et URAPEDA Sud (Association pour les personnes sourdes ou malentendantes ou en situation de handicap)
- L'obtention sur le dernier trimestre du projet du SAPPH (Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap) en co-portage avec d'autres associations de la région.
- L'ouverture en septembre 2023 UPHV (Unité Personnes Handicapées Vieillissantes) de 8 places au niveau de l'EPHAD Mazargues dans le cadre d'un partenariat ente le FAM Les Eglantines et le groupe DomusVi
- L'ouverture en septembre 2023 de l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) de 7 places au sein de l'école maternelle Fiolle FALQUE dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.
- Le transfert de 11 places du Foyer Lou Mistraou vers le Foyer Les Acacias a été effectué à compter du 01 janvier 2023

## Résultat 2023

Financier	Type établissement	Résultat comptable		Résultat administratif	
		2023	2022	2023	2022
ARS	ESAT AS	379 462	365 879	577 070	533 016
	IME	198 112	624 535	331 189	1 723 937
	MAS	-450 993	-327 736	-445 732	-246 871
<b>Total ARS</b>		<b>126 582</b>	<b>662 678</b>	<b>462 527</b>	<b>2 010 082</b>
Conseil Départemental	AJ & FO	-398 278	-291 521	-295 277	-284 475
	FAM_SAMSAH	-749 743	-380 176	-523 944	-268 804
	Foyer	-951 052	-605 609	-674 155	-776 994
	SAVS	-12 255	-32 320	16 133	30 497
<b>Total Conseil Départemental</b>		<b>-2 111 329</b>	<b>-1 309 625</b>	<b>-1 477 242</b>	<b>-1 299 776</b>
Production	EA	-443 534	-493 177	-443 534	-493 177
	ESAT PROD	208 209	11 078	208 209	11 078
<b>Total Production</b>		<b>-235 325</b>	<b>-482 098</b>	<b>-235 325</b>	<b>-482 098</b>
Structure	Asso	205 171	475 321	205 171	475 321
	Frais Siège	-76 598	-29 294	-143 663	-60 334
<b>Total Structure</b>		<b>128 573</b>	<b>446 027</b>	<b>61 508</b>	<b>414 987</b>
<b>Total général</b>		<b>-2 091 499</b>	<b>-683 019</b>	<b>-1 188 533</b>	<b>643 195</b>

On notera une dégradation du résultat comptable en 2023. Celle-ci est consécutive aux facteurs suivants :

- Un surcoût des charges du personnel lié au recours important à l'intérim en raison des absences et des postes non pourvus. Des mesures correctives ont été prises pour en limiter le recours systématique. On notera en 2023, une baisse de l'intérim de 1 million par rapport à 2022.
- Un défaut de paiement de l'indemnité Laforcade par les autorités de tarification sur les établissements et services ayant une double tarification. L'ARS, qui s'était engagée à financer cette mesure sur ces établissements, n'a payé que la partie soins et non la partie hébergement. De même, les financeurs ne versent pas l'indemnité Laforcade aux intérimaires. Conformément au droit du travail, les intérimaires y ont droit.
- Une inflation non couverte par les taux d'augmentation des budgets

## Affectation des résultats administratifs

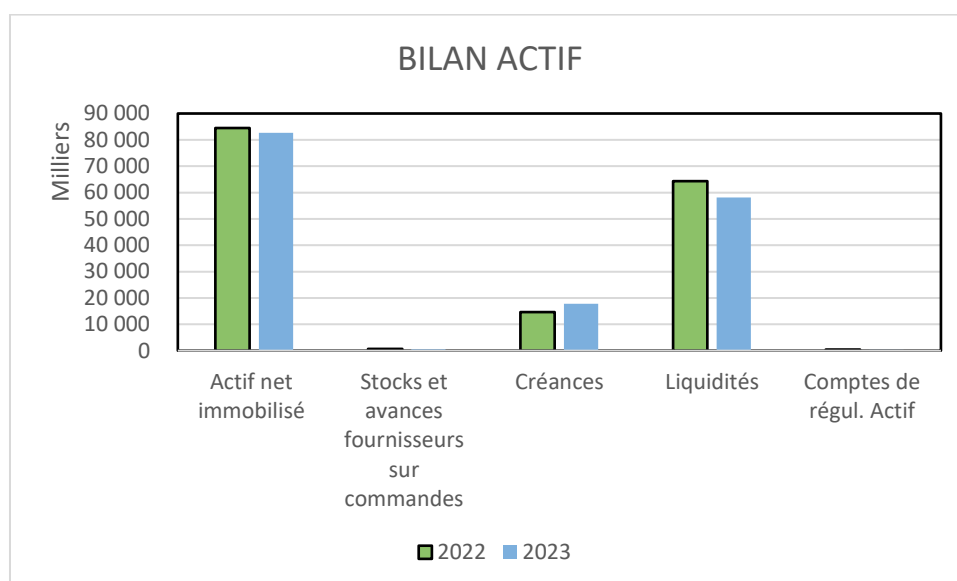
Nature affectation	Montant
Réserve d'investissements	929 279
Réserve de compensation de charges d'amortissements	439 774
Réserve de compensation	-841 763
Creton 2023 qui seront repris en 2024	0
Report à nouveau	-1 730 669
Réserves de mesures d'exploitation	45 000
Autres réserves	-30 154
<b>Total affectation</b>	<b>-1 188 533</b>

## Résultats 2023 par financeur et type d'établissement et service

Financier	Type établissement	Résultat comptable 2023	Résultat administratif 2023
ARS 04	ESAT AS	-55 185	70 269
	IME	36 050	-70 159
<b>Total ARS 04</b>		<b>-19 135</b>	<b>110</b>
ARS 05	ESAT AS	57 073	19 518
<b>Total ARS 05</b>		<b>57 073</b>	<b>19 518</b>
ARS 13	ESAT AS	377 574	487 283
	IME	162 062	401 348
	MAS	-450 993	-445 732
<b>Total ARS 13</b>		<b>88 644</b>	<b>442 899</b>
<b>Total ARS</b>		<b>126 582</b>	<b>462 527</b>
CD 04	AJ & FO	-194 681	-187 464
	FAM_SAMSAH	-486 061	-456 684
	Foyer	-335 590	-205 112
	SAVS	-1 108	-2 522
<b>Total CD 04</b>		<b>-1 017 440</b>	<b>-851 781</b>
CD 05	AJ & FO	73 096	132 683
	FAM_SAMSAH	-136 466	-16 576
	Foyer	-181 992	-112 761
	SAVS	-28 960	-5 472
<b>Total CD 05</b>		<b>-274 321</b>	<b>-2 125</b>
CD 13	AJ & FO	-276 693	-240 496
	FAM_SAMSAH	-127 216	-50 685
	Foyer	-433 470	-356 282
	SAVS	17 813	24 126
<b>Total CD 13</b>		<b>-819 567</b>	<b>-623 337</b>
<b>Total CD</b>		<b>-2 111 329</b>	<b>-1 477 242</b>
Production	EA	-443 534	-443 534
	ESAT PROD	208 209	208 209
<b>Total Production</b>		<b>-235 325</b>	<b>-235 325</b>
Structure + Asso	Asso + Siège	128 573	61 508
<b>Total Structure + Asso</b>		<b>128 573</b>	<b>61 508</b>
<b>Total général</b>		<b>-2 091 499</b>	<b>-1 188 533</b>

## Bilan consolidé de l'association

<b>ACTIF (en K€)</b>	2022	2023	Var
Actif net immobilisé	84 515	82 723	-1 793
Stocks et avances fournisseurs sur commandes	637	554	-83
Créances	14 648	17 770	3 122
Liquidités	64 359	58 095	-6 263
Comptes de régul. Actif	371	311	-60
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>164 530</b>	<b>159 453</b>	<b>-5 077</b>

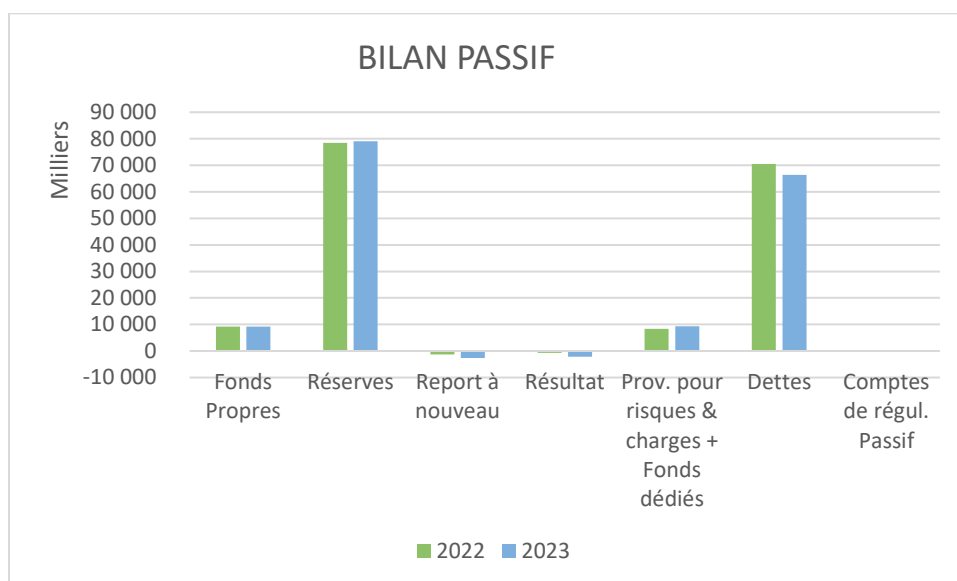


Le bilan traduit la situation patrimoniale de l'association. On enregistre une baisse de l'actif. Celle-ci est essentiellement due à la baisse de l'actif net immobilisé.

Sur 2023, les principaux investissements se résument ainsi :

- Travaux de construction, rénovation et de mises aux normes : 2.927 K€
- Matériels et outillages ateliers ESAT Production : 293 K€
- Renouvellement des véhicules et matériel de transport : 869 K€
- Matériel informatique : 274 K€
- Achat d'équipements matériels et mobiliers : 398 K€

<b>PASSIF (en K€)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Var</b>
Fonds Propres	9 207	9 207	0
Réserves	78 438	79 096	658
Report à nouveau	-1 281	-2 633	-1 353
Résultat	-683	-2 091	-1 408
Prov. pour risques & charges + Fonds dédiés	8 325	9 362	1 037
Dettes	70 455	66 429	-4 025
Comptes de régul. Passif	68	82	14
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>164 530</b>	<b>159 453</b>	<b>-5 077</b>



La diminution du passif est liée essentiellement à la dégradation du résultat entre 2022 et 2023.

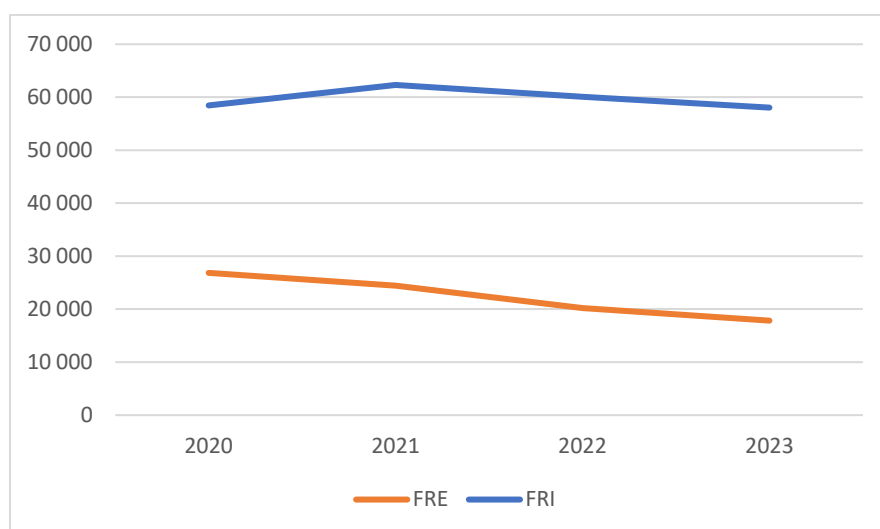
On notera une baisse des dettes due aux remboursements.



## Fonds de Roulement

<b>Fonds de roulement d'exploitation en K€</b>	2020	2021	2022	2023
FRE	26 853	24 458	20 190	17 838
Emplois	4 242	5 469	7 452	10 422
Ressources	31 095	29 927	27 642	28 260

<b>Fonds de roulement d'investissement en K€</b>	2020	2021	2022	2023
FRI	31 607	37 862	39 911	40 208
Biens stables	174 690	174 719	179 484	181 401
Financements stables	206 297	212 581	219 395	221 609

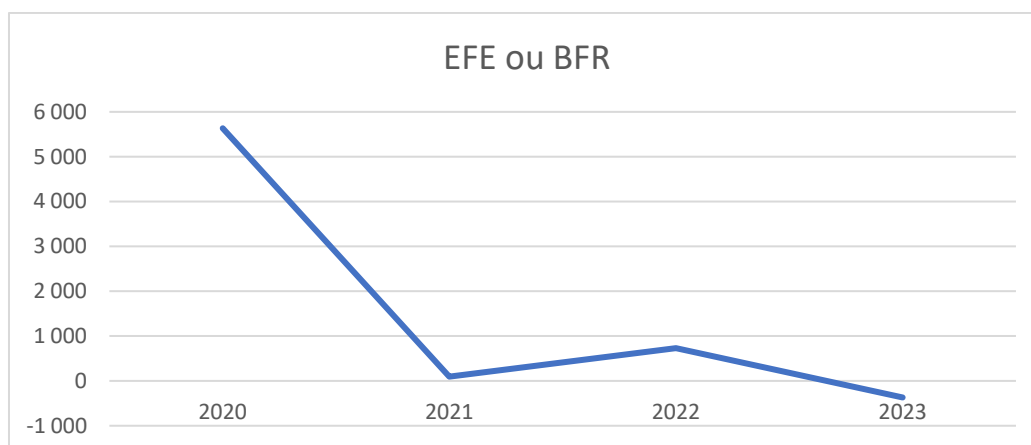


Le fonds de roulement d'investissements (FRI) s'élève à 40 208 K€ au 31/12/2023.

Il enregistre une hausse de +0.7%. Cette variation est due exclusivement aux affectations de résultats sur les réserves en lien avec l'investissement. Le niveau du FRI nous permettra d'envisager sereinement les nombreux projets de construction et de rénovation des bâtiments vétustes sur les 5 années à venir permettant d'assurer une qualité, une mise aux normes et une sécurité des locaux accueillant les bénéficiaires.

**EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (EFE) OU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)**

<b>Excédent de financement d'exploitation (EFE) ou besoin en fonds de roulement (BFR) en K€</b>	2020	2021	2022	2023
EFE ou BFR	5 634	94	728	-369
Valeurs d'exploitation	39 256	18 679	39 975	41 083
Dettes d'exploitation	44 890	18 773	40 703	40 714



<b>RATIOS</b>	2020	2021	2022	2023
CAF	7%	11%	5%	6%
VETUSTE DES CONSTRUCTIONS	43%	45%	49%	50%
VETUSTE DES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	81%	84%	81%	81%
ENDETTEMENT	36%	32%	34%	42%
FONDS DE ROULEMENT (en jours)	211	289	195	237
TRESORERIE NETTE (en jours)	117	290	107	235

## **Conclusion**

La situation financière de l'UNAPEI Alpes Provence reste saine.

Les ratios confirment la solidité financière de l'association.

Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il faudra de la vigilance sur les points suivants :

- La situation des Entreprises Adaptées ne s'est pas améliorée sur 2023. Des actions correctives ont été prises avec un changement de direction sur 2024. Elles doivent être suivies et renforcées,
- Les établissements sous financement du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence sont en grande difficulté. Des négociations de rebasage des budgets sont en cours avec le CD 04. Il en est de même avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Le recours à l'intérim a baissé cette année de 1 million €. Les efforts fournis doivent continuer pour résorber au maximum le surcoût lié à l'intérim par rapport aux CDD afin de retrouver un équilibre budgétaire de notre masse salariale. Des campagnes de recrutements sont régulièrement organisées en lien avec nos différents partenaires afin de pourvoir les nombreux postes vacants au sein de l'association. Des publications régulières sont faites via différents canaux (réseaux sociaux, Internet, Ecoles, CAP Emploi, France Travail etc...),
- L'impact des amortissements sur l'ESAT Ceüze production (258 K€/an) demeure une préoccupation. Des solutions de location d'une partie des bâtiments sont en cours. Elles demeurent pour le moment infructueuses.

# LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le budget 2024 regroupe les demandes de financement et services soumis aux autorités de tarification, les activités de production des ESAT et des Entreprises Adaptées des établissements des territoires 13, 04 et 05. Il inclut également le budget de l'Association et tient compte du rééquilibrage de certains chapitres.

Le budget de la structure d'appui de coordination et d'orientation des personnes handicapées, appelée Handi Santé 13 a été intégré pour un montant de 120 K€. Le budget est intégralement financé par le Conseil Départemental 13.

Conformément au décret budgétaire et tarifaire N°2003-1010 du 22 Octobre 2003, il est présenté en « groupes fonctionnels » :

Groupe I	Charges d'exploitation
Groupe II	Charges de personnel
Groupe III	Charges de structure

**Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 108 273 K€ soit une progression de 1.96% par rapport au budget accordé en 2023.**

## **LES CHARGES**

Les charges globales sont en progression de 1.96 % par rapport au budget 2023. Les budgets des établissements ont été calculés en appliquant les taux moyens d'augmentation au regard des évolutions des enveloppes budgétaires des 3 dernières années. Cette augmentation tient compte de l'inflation par poste de dépense. Ce budget tient compte également des travaux de rénovation ou de construction validés au niveau des PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissements et de Financements).

## **LES PRODUITS**

Les produits sont en progression de 1.96 % par rapport au budget 2023. Les budgets des établissements financés qui sont déséquilibrés. En effet, les taux annoncés par les financeurs (0 à 2%) ne permettent d'absorber l'inflation moyenne qui est de 5.66%, les activités de production affichent un résultat prévisionnel. Les recettes qui viennent en atténuation des charges regroupent :

- la participation à l'hébergement des résidents des Foyers
- les remboursements de repas par le personnel et les avantages en nature

Elles sont, par mesure de prudence, estimées à leurs valeurs les plus probables lors de la réalisation du budget.

## **CONCLUSION**

Le Budget prévisionnel 2024 de l'Association a été élaboré dans le but de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et aux objectifs des projets des établissements et services de l'association, tout en tenant compte du contexte économique tendu, nécessitant une optimisation des moyens (alimentation, transport etc..).

## BUDGET PREVISIONNEL 2024 UNAPEI ALPES PROVENCE

En K€

BUDGET GLOBAL UNAPEI Alpes Provence		2023	2024	Variation en K€	Ecart en %
<b>Totaux</b>	Gpe 1- Charges d'exploitation	25 438	25 946	509	1,96%
	Gpe 2- Charges de personnel	66 531	67 861	1 331	1,96%
	Gpe 3- Charges de structure	15 394	15 702	308	1,96%
	<b>Total Charges Général</b>	<b>107 365</b>	<b>109 512</b>	<b>2 147</b>	<b>1,96%</b>
	Gpe 1 - Produits & prestations de services	99 663	101 656	1 993	1,96%
	Gpe 2 - Produits d'exploitation	6 054	6 175	121	1,96%
	Gpe 3 - Produits financiers et autres	433	442	9	1,96%
<b>Total Produits Général</b>	<b>106 150</b>	<b>108 273</b>	<b>2 123</b>	<b>1,96%</b>	

Nature Ets	Nature	Budget exécutoire 2023	Budget Prévisionnel 2024	Variation en K€	Ecart en %
<b>Association</b>	Charges	3 945	4 349	404	9,28%
	<b>Total Charges</b>	<b>3 945</b>	<b>4 349</b>	<b>404</b>	<b>9,28%</b>
	Produits	3 945	4 349	404	9,28%
	<b>Total Produits</b>	<b>3 945</b>	<b>4 349</b>	<b>404</b>	<b>9,28%</b>
<b>Etbs Sociaux</b>	Charges	91 383	92 482	1 099	1,19%
	<b>Total Charges</b>	<b>91 383</b>	<b>92 482</b>	<b>1 099</b>	<b>1,19%</b>
	Produits	90 390	91 475	1 085	1,19%
	<b>Total Produits</b>	<b>90 390</b>	<b>91 475</b>	<b>1 085</b>	<b>1,19%</b>
<b>Production &amp; EA</b>	Charges	12 036	12 043	7	0,06%
	<b>Total Charges</b>	<b>12 036</b>	<b>12 043</b>	<b>7</b>	<b>0,06%</b>
	Produits	11 815	12 169	354	2,91%
	<b>Total Produits</b>	<b>11 815</b>	<b>12 169</b>	<b>354</b>	<b>2,91%</b>

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2024**

Le Conseil d'Administration est composé de treize à trente-trois membres élus pour une durée de trois ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, parmi les adhérents éligibles. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nombre de mandat n'est pas limité.

**9 administrateurs sortants en 2024 souhaitent renouveler leur candidature.**

- **Collège 04**

DOMINGUEZ Florence poste 13

- **Collège 05**

MALFATTO Maryse poste 14

GEBELIN Monique poste 15

- **Collège 13**

ASTIER Michèle poste 16

LIEUTAUD Odile poste 18

MARCHAL Jean Luc poste 19

SIMONET Jacques poste 20

TINETTI Françoise poste 21

- **Collège 04 personnes usagers**

RUIU Nathalie poste 22

**9 candidatures au mandat d'administrateur sont proposées au vote de l'Assemblée générale.**





**Unapei  
Alpes  
Provence**

Accueil et  
Accompagnement  
pour le Handicap  
Mental

**Siège Social**

26 rue Elzéard Rougier – 13004 Marseille

04 91 10 76 00 – [contact@unapei-ap.fr](mailto:contact@unapei-ap.fr) – [www.unapei-ap.fr](http://www.unapei-ap.fr)

Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique